

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/11/168

Objet : 168 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'entreprise SAS WAZO PRODUCTIONS pour l'organisation d'un concert à La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un concert à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un concert conclu avec l'entreprise SAS WAZO PRODUCTIONS, dont le siège social est situé 4 bis avenue des Chardonnerets 91600 Savigny-Sur-Orge, représentée par Monsieur Frédéric MAZOZOLINI, en sa qualité de président, pour l'organisation d'un concert du groupe « SAGES COMME DES SAUVAGES », qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le vendredi 27 mars 2026 à 20h30, et ce pour un montant total de 4747,50 € T.T.C.
Pour cette représentation, une billetterie sera ouverte, sur le tarif 2025 « Grille A ».

Fait à Vire Normandie, le 26 novembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251201-168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025
Publication : 01/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2025/11/168 du 26 novembre 2025

